

**L'Inspecteur d'Académie - Directeur Académique des services
de l'Éducation Nationale de l'Ardèche,**

VU la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 modifiée par la loi n° 85.97 du 25 janvier 1985, relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
 VU la circulaire ministérielle du 21 février 1986 relative à la mise en oeuvre du transfert de compétences en matière d'enseignement, planification scolaire pour les écoles et les classes élémentaires et maternelles publiques ;
 VU la loi n° 2004.809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales ;
 VU la dotation en emplois d'enseignants du 1^{er} degré du département ;
 VU les avis du Comité Social d'Administration- Spécial Départemental en date du **11 février 2025** ;
 VU l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale en date du **20 février 2025** ;

DECIDE

Des implantations et retraits d'emplois d'enseignants du 1er degré suivants, pour la rentrée scolaire 2025 :

A TITRE DEFINITIF

RETRAITS DE POSTES	IMPLANTATIONS DE POSTES
<i>SOUS RESERVE DE LA RECEPTION DES DOCUMENTS DELIBERATOIRES</i>	
FUSION D'ECOLE	
Alba-la-Romaine - maternelle - 2 postes Alba-la-Romaine - élémentaire - 4 postes Flaviac - école maternelle - 2 postes Flaviac - école élémentaire - 3 postes Lamastre - maternelle - 2 postes Lamastre - élémentaire - 3 postes Saint-Privat - école maternelle - 2 postes Saint-Privat - école élémentaire - 4 postes	Alba-la-Romaine : primaire : 6 postes Flaviac - école primaire : 5 postes Lamastre - primaire : 5 postes Saint-Privat - école primaire : 6 postes
REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL	
Création d'un RPI dispersé	
Coux Masneuf - primaire - 3 classes	
Lyas - primaire - 2 classes	
POSTES CLASSES RETIRES	POSTES CLASSES IMPLANTES
<u>Ecoles maternelles</u> Bourg -Saint-Andéol S. Veil : 3ème classe Vernoux-en-Vivaraïs : 3ème classe <u>Ecole élémentaire</u> Cornas : 7ème classe <u>Ecoles primaires</u> Darbres : 2ème classe Saint-Jean-Chambre : 2ème classe Rompon : 5ème classe	<u>Ecole maternelle</u> Viviers : 3ème classe <u>Ecole primaire</u> Orgnac-l'Aven : 3ème classe
AUTRES RETRAITS D'EMPLOIS	AUTRES IMPLANTATIONS D'EMPLOIS
	<u>Décharges de direction des écoles</u> <ul style="list-style-type: none"> • Prim Alba-la-Romaine : + 0,08 (suite à la fusion) • Prim Flaviac : + 0,25 (suite à la fusion) • Prim Lamastre : confirmation du 0,25 provisoire (suite à la fusion) • Prim Saint-Privat : + 0,08 (suite à la fusion) • Prim coux Masneuf / Lyas : 0,25 de décharge exceptionnel partagée pour accompagner la coordination de la mise en place du RPI

AUTRES RETRAITS D'EMPLOIS	AUTRES IMPLANTATIONS D'EMPLOIS
	<ul style="list-style-type: none"> • Prim Aubenas oliviers Combegayre : implantation à titre définitif de 0,25 ETP UPE2A • Prim Ucel : Création d'un poste de titulaire remplaçant (ZRD) • EE Saint-Agrève Implantation d'un poste d'enseignant cycle 3 au titre de la ruralité (TER Val'Eyrieux - rad 0070023M coll. de Saint-Agrève)
<p><u>Postes divers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Retrait du poste d'ERUN de la circonscription d'Annonay • Retrait du poste d'ERUN de la circonscription de Cévennes-Vivaraïs • Retrait du poste d'ERUN de la circonscription de Privas-Lamastre • Retrait du poste de Conseiller pédagogique départemental "innovations et expérimentations" (CNR) 	<p><u>Postes divers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Implantation d'un poste de CPC mission numérique - circonscription d'Annonay • Implantation d'un poste de CPC mission numérique - circonscription de Cévennes-Vivaraïs • Implantation d'un poste de CPC mission numérique - circonscription de Privas-Lamastre • Implantation d'un poste de CPC mission numérique - circonscription de Guilherang-Granges • Implantation d'un poste de CPC mission numérique - circonscription du Teil

A TITRE PROVISOIRE

AUTRES RETRAITS D'EMPLOIS	AUTRES IMPLANTATIONS D'EMPLOIS
	<ul style="list-style-type: none"> • Saint-Jeure-d'Ay : implantation de 0,50 ETP de soutien pédagogique au titre de la ruralité • Saint-Julien-du-Gua : implantation de 0,50 ETP de soutien pédagogique au titre de la ruralité • Darbres : implantation de 0,50 ETP de soutien pédagogique au titre de la ruralité • Saint-Jean-Chambre : implantation de 0,50 ETP de soutien pédagogique au titre de la ruralité

Privas, le 20 février 2025

Pour la Rectrice et par délégation,
L'inspecteur d'académie - directeur académique
des services de l'Education Nationale de l'Ardèche

Thierry AUMAGE